



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de vingt et un membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. Aux termes de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit pourvoir 21 sièges du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication. Les membres seront élus pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et occuperont les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2017 à l'expiration des mandats de l'Allemagne, de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kirghizistan et du Malawi. Le Conseil doit par ailleurs pourvoir les sièges actuellement vacants, à savoir quatre sièges revenant aux États d'Afrique, un siège revenant aux États d'Asie et du Pacifique, trois sièges revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes et huit sièges revenant aux États d'Europe occidentale et autres États.
2. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 19 au 21 avril 2017.
3. L'élection des membres obéira à la répartition suivante :
 - a) Cinq membres seront choisis parmi les États d'Afrique (quatre sièges sont vacants);
 - b) Trois membres seront choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique (un siège est vacant);
 - c) Un membre sera choisi parmi les États d'Europe orientale;
 - d) Trois membres seront choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (tous les sièges sont vacants);
 - e) Neuf membres seront choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États (huit sièges sont vacants).
4. La composition du Groupe de travail en 2017 est présentée dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2017

Neuf membres choisis parmi les États d'Afrique^a

Bénin (2018), Cameroun (2018), Kenya (2018), Malawi* (2017), Ouganda (2018)

Sept membres choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique^b

Chine* (2017), Kazakhstan (2018), Kirghizistan* (2017), Philippines (2018)

Trois membres choisis parmi les États d'Europe orientale^c

Fédération de Russie* (2017), Ukraine (2018)

Six membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes^d

Brésil (2018)

Neuf membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États^e

Allemagne* (2017)

* Membre sortant.

^a Quatre sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

^b Trois sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un siège pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017 et deux sièges pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

^c Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

^d Cinq sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : trois sièges pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017 et deux sièges pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 D du Conseil).

^e Huit sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017 (voir décision 2016/201 D du Conseil).